

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230622_053/378
	Du 22 JUIN 2023 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 18 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 9 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 <u>Objet :</u> ASSOCIATIONS - Subventions de fonctionnement 2023 aux associations sportives, culturelles et autres	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; ROUQUIER Bruno ; GIMENO Sophie ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. CHAILAN Jean-Luc ; Mme DUSSAUT Florence qui avait donné procuration à M. GUERRE Cyril ; M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; M. MIARD Pascal qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; Mme BERLINE Marion qui avait donné procuration à Mme GIMENO Sophie ; M. BARAGON Guillaume qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. CODOU Loïc ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, rapporteur,

Soumet au conseil municipal le vote des subventions communales de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2023.

Les attributions ont été étudiées à partir d'un dossier administratif type et en fonction des critères d'évaluation portant sur le caractère exhaustif des informations transmises et de l'implication des associations au dynamisme de la vie locale et validées par la commission des sports et associations réunie le 31 mai 2023.

Le rapport de Monsieur Jérôme BALLESTEROS entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

VU les propositions de la commission sports et associations ;

DÉCIDE d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations selon les tableaux ci-dessous :

(*Les élus membres du bureau d'une association se retirent lors du vote de la subvention à l'association concernée)

Nom de l'Association	Montant de la subvention de fonctionnement 2023	Période(s) de versement	VOTE
Association Abeille et Bio diversité	300 €	juin	UNANIMITE
Association Accroplanches	300 €	juin	UNANIMITE
Association Caveirac Vaunage	300 €	juin	UNANIMITE

Association Concept Vaunageol *	1 000 €	juin	UNANIMITE
Association des Parents d'Élèves (A.P.E.)	1 100 €	juin	UNANIMITE
Association Gard Québec	300 €	juin	UNANIMITE
Association Gymnastique Volontaire	800 €	juin	UNANIMITE
Association Je Tu Il Nous	1 000 €	juin	UNANIMITE
Association la boule amicale	1 000 €	juin	UNANIMITE
Association la vague verte	200 €	juin	UNANIMITE
Association les Bipèdes de la Vaunage	500 €	juin	UNANIMITE
Association les Ouistitis	200 €	juin	UNANIMITE
Association Pierre Sèche et Garrigue de Caveirac	600 €	juin	UNANIMITE
Association Sport Nature et Découverte (SND)	700 €	juin	UNANIMITE
Association Sporting club de la Vaunage (Handball)	400 €	juin	UNANIMITE
Association Vacances Sports Loisirs (Judo club de la Vaunage)	800 €	juin	UNANIMITE
Caveirac Bike club	800 €	juin	UNANIMITE
Cercle taurin Paul Ricard	300 €	juin	UNANIMITE
Club de la font d'Arques	900 €	juin	UNANIMITE
Club de rugby vaunageol	2 000 €	juin	UNANIMITE
Club de Tir Saint Roch	700 €	juin	UNANIMITE
Club Josie Martial – décors et porcelaine	400 €	juin	UNANIMITE
Ecole de Musique (E.M.C.N.R.)	1 000 €	juin	UNANIMITE
FNACA	350 €	juin	UNANIMITE
Karaté Caveirac Vaunage	200 €	juin	UNANIMITE
Roller Dance Company	350 €	juin	UNANIMITE
OCCE école élémentaire	2 500 €	juin	UNANIMITE
OCCE Ecole Maternelle	1 000 €	juin	UNANIMITE
Société de Chasse	1 000 €	juin	UNANIMITE
Tennis Club de Caveirac	2 000 €	juin	UNANIMITE
Tir à l'arc Langlade Vaunage	200 €	juin	UNANIMITE
Union de la Jeunesse Caveiracoise	1 000 €	juin	UNANIMITE

*Madame CRES, Présidente de l'Association Concept Vaunageol, ne prend pas part au vote concernant cette Association)

DIT que ces sommes, soit au total 24 200 €, seront mandatées à l'article correspondant du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac le, **26 JUIN 2023**

La Secrétaire de séance
Sophie INSERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>